

**A L'ECOLE COMME EN STAGE,
ME FORMER EN SECURITE C'EST MA PRIORITE !!!**

***A conserver sur vous dans tous les lieux de travail pendant
votre formation.***

Réalisé par des représentants de l'enseignement agricole d'Occitanie, de la DREETS Occitanie et de la MSA Midi Pyrénées Nord et Sud.



Mon accueil sur le lieu de travail

Le responsable m'a bien expliqué :

L'entreprise ou l'exploitation et ses risques :

- L'organisation de l'entreprise.
- Les différentes activités.
- Les différents bâtiments.
- Le fonctionnement de l'entreprise et les règles de vie commune.
- L'accès au téléphone et les numéros utiles (numéros d'urgence, voisins, vétérinaires...)
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Les risques généraux (circulation des engins et des personnes, incendie, électricité...)
- Les accidents du travail, les maladies professionnelles que je pouvais risquer.

Ce qui est fait pour me protéger dans mon travail

- Les tâches que je dois faire et ne pas faire.
- Comment je dois les faire pour travailler en sécurité.
- Le bon fonctionnement des sécurités et l'obligation de les respecter (protections collectives, intégrés...)
- Les équipements de protection individuelle que je dois utiliser et les consignes d'entretien (avec la notice d'instruction en français).
- L'obligation de les porter.

Les conduites à tenir

- En cas d'accident ou d'intoxication (affichage des n° d'urgence).
- En cas d'incendie ou d'alerte.
- La présence, les limites et les conditions d'utilisation des moyens de secours (trousse de secours, extincteur...).
- Les instructions en cas de sinistre.

Mon accueil sur le lieu de travail

MOI

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

« Employé(e) » de _____

En tant que _____

A partir du _____

Certifie avoir reçu une formation à la sécurité ci-contre.

Le _____, à _____

Dispensée par _____

Date : _____

Signature :

LA PERSONNE QUI A REALISE MON ACCUEIL

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

représentant _____

En tant que _____

Certifie avoir délivré la formation à la sécurité ci-contre.

Le _____, à _____

Dispensée par _____

Date : _____

Signature :

Statut du stagiaire

- Sera soumis au régime de la MSA
- Il reste un élève et ne sera pas considéré comme un salarié, mais le **code du travail s'applique** de la même façon
- Pas de contrat de travail mais une **CONVENTION DE STAGE** avec des dérogations pour des travaux dangereux
 - certains travaux autorisés
 - certains travaux interdits

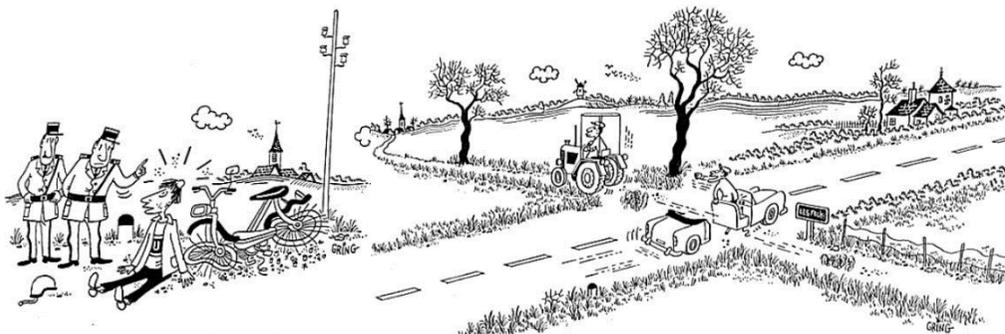
OBLIGATIONS DU MAITRE DE STAGE :

- **assurer la sécurité** des stagiaires/des apprentis
- respecter la **réglementation** en vigueur
- **encadrer** le jeune durant la réalisation des travaux
- assurer la **formation élémentaire** aux règles d'hygiène et sécurité (stipulé dans la convention de stage/contrat d'apprentissage)

OBLIGATIONS DU STAGIAIRE / APPRENTI :

- **respecter les consignes**
- peut utiliser le **droit de retrait** (en cas de situation trop dangereuse)

RISQUES LIES A LA CIRCULATION



RISQUE de collision seul ou avec un tiers

QUE FAIRE ?

- ↪ Ne pas *téléphoner* en conduisant ou en marchant
- ↪ Dire quand on ne « sent » pas la situation (gabarit, devers, chargement...)
- ↪ Respecter le *plan de circulation* ou les voies de circulation
- ↪ Respecter le *code de la route*
- ↪ Repérer où sont les *autres personnes* de l'entreprise
- ↪ Piéton attention : le conducteur d'engin ne vous a peut-être pas vu !

CHUTES ET GLISSADES

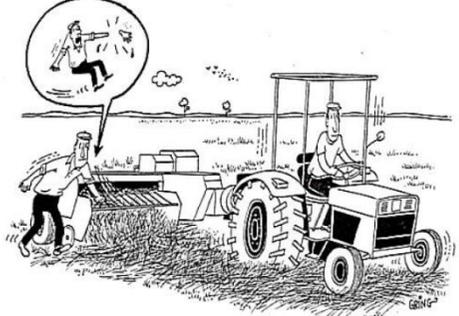


RISQUE d'entorse, fracture...

QUE FAIRE ?

- ↪ Ne jamais sauter pour descendre du tracteur mais utiliser les marchepieds
- ↪ Utiliser des chaussures appropriées à votre travail (glissade, piqûre, écrasement...)
- ↪ Utiliser les voies d'accès (même s'il faut faire quelques pas de plus)
- ↪ Utiliser du matériel en bon état

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL



RISQUE de cardan, machine en mouvement, bourrage
Renversement, coincement, projection

QUE FAIRE ?

- ↪ Etre formé pour utiliser une machine
- ↪ Ne pas porter de vêtements amples
- ↪ Arrêter les machines avant toute intervention
- ↪ S'organiser lorsque les manœuvres nécessitent la présence de plusieurs personnes dans la zone de travail
- ↪ Arceau et ceinture de sécurité obligatoires sur les tracteurs
- ↪ Dire si un élément du matériel est cassé

TRAVAIL D'ATELIER



RISQUE d'écrasement, coincement, choc, happement

QUE FAIRE ?

- ↪ Porter les *équipements de protection ADAPTES* aux travaux à effectuer
- ↪ Travailler dans un *endroit rangé*, avec une bonne visibilité

PORT DE CHARGE

LA MECANIQUE VERTEBRALE :

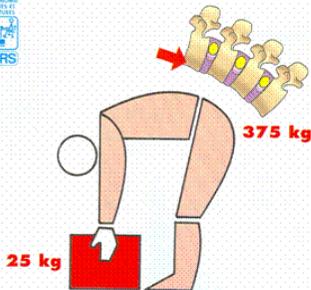
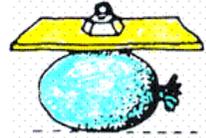
Une trentaine de vertèbres articulées entre elles grâce à des **noyaux intervertébraux**



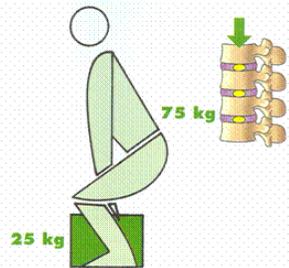
ROLE : répartissent, absorbent les pressions



CARACTERISTIQUE : déformables, mais incompressibles. Si le poids est trop lourd : éclatement



Se courber en « **faisant le dos rond** » équivaut à une pression sur les vertèbres de **375 kg**.



A charge égale, plier les genoux en gardant le dos droit, diminue la pression exercée sur les vertèbres à **75 kg**

RISQUE de contracture musculaire, lombalgie, hernie...

A COURT ET A LONG TERME

QUE FAIRE ?



Utiliser un **appareil de manutention** ou se faire **aider**



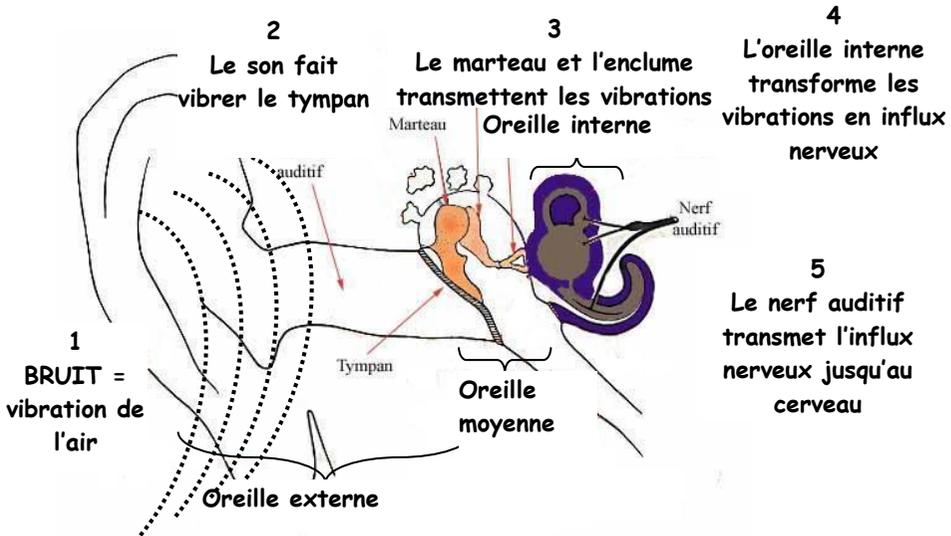
Plier les genoux et garder le dos droit, tout en se rapprochant au maximum de la charge



Utiliser **tout le poids du corps** et pas seulement la force des bras et du dos

BRUIT

ANATOMIE ET FONCTIONNEMENT DE L'OREILLE



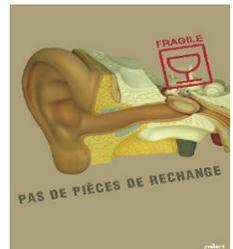
Les cellules ciliées (de l'oreille moyenne) absorbent les vibrations dans un premier temps. Si ces dernières durent trop longtemps ou sont trop importantes, elles sont détruites et ne se reconstituent pas.

CARACTERISTIQUES DU BRUIT

Intensité (en dB) = volume - **Seuil de danger : 80 dB**

Fréquence (en Hz) = aigus ou graves

RISQUE de fatigue, de surdité **A LONG TERME...**



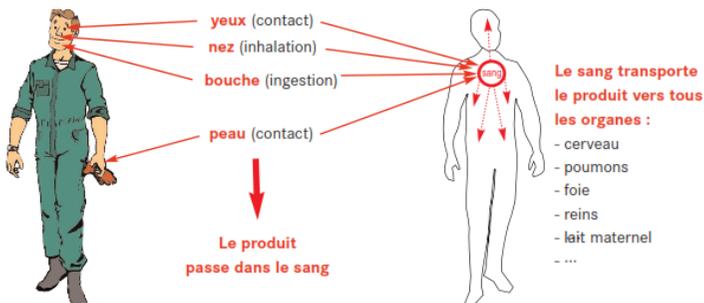
QUE FAIRE ?

- ↪ S'éloigner ou éloigner la source sonore (fermer les portes)
- ↪ Se **protéger** individuellement avec des bouchons ou des casques anti-bruit
- ↪ Veiller à l'**entretien** des machines (carter en bon état...)

PRODUITS CHIMIQUES

Quelles voies d'entrée dans le corps humain ?

Quatre voies d'intoxication indépendantes ou cumulées :



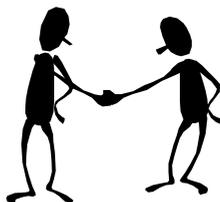
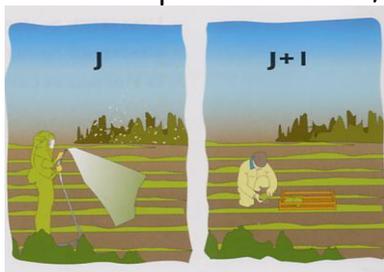
Traitements phytosanitaires en plein champ

La voie cutanée est de loin la plus importante.

RISQUE de brûlure, intoxication, irritation... **A COURT TERME**
+ RISQUE A LONG TERME !

QUE FAIRE ?

- ↪ Se laver systématiquement après chaque contact avec un produit (à commencer par les mains !)
- ↪ Se protéger avec des équipements de protection individuel si le produit est dangereux (voir l'étiquette)
- ↪ Ne pas boire, manger, fumer ou téléphoner pendant l'utilisation du produit
- ↪ Attention aux contaminations indirectes (délai avant de rentrer dans une parcelle traitée, après contact avec du matériel souillé)



J'ai moins de 18 ans

Travaux dangereux

- ↳ nécessité d'une déclaration de dérogation pour me faire travailler
- ↳ correspondant au référentiel de ma formation

Donc, je ne dois être soumis à aucun risque qui serait étranger au besoin de ma formation, qui ne serait pas directement lié aux métiers auquel on me forme.

Au-delà, les autres travaux qui sont strictement interdits et qu'on ne peut pas me demander de faire :



Installations électriques, amiante, radio-activité



Travaux dans les arbres, sauf cueillette



Travaux en hauteur sans protection collective



Travaux de tranchées, de démolition



Quad



Températures extrêmes



Situations malveillantes ou violentes



Tracteur dispositif contre le renversement ni ceinture de sécurité

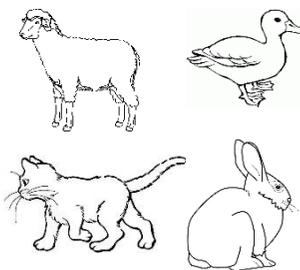
Outils ou engins qui vibrent à tel point que c'est désagréable



Travaux d'abattage, d'équarrissage, d'euthanasie



Travaux en contact avec animaux féroces



Transmission de maladies animales à l'homme

C'est la responsabilité de celui qui m'accueille de ne pas me confier de travaux interdits, et de me protéger pour les autres travaux dangereux, mais je suis aussi responsable de ma santé et de ma sécurité donc si une telle situation se présente, je m'en retire !!!

Mon droit de retrait

En cas de danger grave et imminent, le responsable doit prendre les mesures et donner les instructions nécessaires pour me permettre d'arrêter mon activité et de me mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail.

Si je suis confronté à un **danger grave et imminent** pour ma vie ou ma santé, j'ai le **droit d'arrêter mon travail** pour me mettre en sécurité.

Plus qu'un droit, **c'est une obligation** : je reste en partie sous la responsabilité de mon établissement d'enseignement même pendant les stages en entreprise. Et mon établissement d'enseignement m'ordonne de me retirer de toute situation de danger grave et imminent.

Dans ce cas :

- Je fais attention à ne pas créer de nouveaux risques pour d'autres personnes en me retirant ;
- J'informe immédiatement le responsable de l'entreprise si cela se produit en stage, et dans tous les cas j'informe aussi la direction de mon établissement d'enseignement.

Les numéros d'urgence

QUI APPELER EN CAS D'ACCIDENT OU D'URGENCE ?



Le 15 (SAMU)

Le 18 (POMPIERS)

Le 17 (POLICE SECOURS)

Le CENTRE ANTI-POISON : 05 61 77 74 47
(Toulouse)

TOUJOURS DEMANDER SI L'ON PEUT RACCROCHER

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : _____

INSPECTION DU TRAVAIL : _____

PARENTS : _____

 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>santé famille retraite services</p>
---	---	---